



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 12 septembre 2016 à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Thierry Cretegny

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis N° 04/2016 de la Municipalité relatif à l'attribution des compétences municipales à la Municipalité pour la législature 2016-2021
- - ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. Autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- par cas, charges comprises ;
2. Autorisation générale de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition des participations dans les sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 10'000.- ;
3. Autorisation générale de plaider dans les cas de la gestion de la Municipalité ;
4. Autorisation générale de pouvoir engager CHF 60'000.-, par cas, pour les dépenses imprévues et exceptionnelles ;
5. Délégation de compétence pour la fixation des taxes et émoluments

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 12 septembre 2016.

Le Président **La Secrétaire**


Thierry Cretegny


Isabelle Muller

